

2020-06-12  
Sub.No.2020-1059

# FMC – METSULFURON-MÉTHYL HERBICIDE TECHNIQUE

POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION OU LE RECONDITIONNEMENT  
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

**PRINCIPE ACTIF** : : Metsulfuron-méthyl 99 %  
N° D'HOMOLOGATION 29207 – LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION



POISON

DANGER – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU  
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

**EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER AU 1-800-331-3148 (24 H SUR 24)**

Détenteur d'homologation :  
FMC of Canada Limited  
6755 Mississauga Road, Suite 204  
Mississauga, ON L5N 7Y2  
1-833-362-7722  
**Contenu net : 25 kg à Vrac**

2020-06-12

Sub.No.2020-1059

## **PRÉCAUTIONS :**

### **INTERDIRE L'ACCÈS AU PERSONNEL NON AUTORISÉ**

NE CONTAMINER AUCUN PLAN D'EAU.

Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Gravement irritant pour les yeux et la peau. NE PAS se mettre dans les yeux ou sur la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des combinaisons, des gants résistant aux produits chimiques et de l'équipement de protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) lors de la manipulation de ce produit.

## **PREMIERS SOINS :**

### **CONTACT AVEC LES YEUX :**

Rincer IMMÉDIATEMENT à grande eau propre pendant 15 minutes. Communiquer avec un médecin ou un centre antipoison.

### **CONTACT AVEC LA PEAU :**

Laver la peau avec beaucoup d'eau et de savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Communiquer avec un médecin ou un centre antipoison IMMÉDIATEMENT.

### **INGESTION :**

Aucune intervention particulière n'est indiquée puisque le composé n'est vraisemblablement pas dangereux par ingestion. Communiquer avec un médecin ou un centre antipoison IMMÉDIATEMENT.

### **INHALATION :**

Sortir la victime à l'air frais.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales, composer le 1-800-331-3148 (24 heures).

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Traiter selon les symptômes.

## **MODE D'EMPLOI :**

À utiliser uniquement dans la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

## **ENTREPOSAGE :**

Entreposer le produit dans le contenant d'origine, dans un endroit sûr et sec, à l'écart des engrais et de la nourriture de consommation humaine et animale. Ne doit pas être utilisé ni entreposé dans la maison ou autour de celle-ci. Garder le contenant hermétiquement fermé.

## **ÉLIMINATION/DÉCONTAMINATION :**

Les fabricants canadiens qui utilisent ce produit doivent éliminer l'ingrédient actif et les contenants dont ils veulent se départir conformément aux règlements municipaux et

2020-06-12

Sub.No.2020-1059

provinciaux. Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue et le nettoyage des lieux d'un déversement, communiquer avec l'Organisme provincial chargé de la réglementation du produit ou avec le fabricant.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

<sup>md</sup> FMC est une marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.